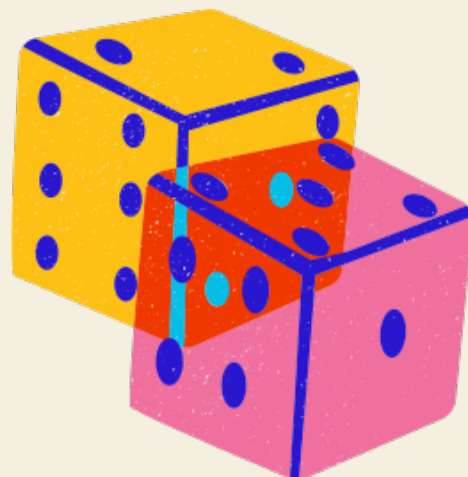


CHARTRE



UNIQUEMENT POUR LES ABONNEMENTS
PAYANTS MULTI ET MULTI+ :

4 JEUX ET 4 JOUETS MAXIMUM
PAS PLUS DE 1 PLAYMOBIL À LA FOIS

Les piles ne sont pas fournies.

Lors de l'emprunt, l'abonné·e doit contrôler le jeu/jouet sur place ou à son domicile et signaler toute pièce manquante ou dégât dans les 48 heures par courriel à l'adresse media@cip-tramelan.ch sans quoi il·elle sera tenu·e pour responsable.

L'abonné·e s'engage à rendre le jeu/jouet propre et en bon état.

JEU/JOUE ET PERDU OU ABÎMÉ ¹

- pièce perdue : minimum CHF 5.-/pièce ou valeur à neuf des pièces de remplacement ou remplacement à l'identique par l'abonné·e;
- dégât léger² : minimum CHF 5.-/pièce ou valeur à neuf des pièces de remplacement ou remplacement à l'identique par l'abonné·e;
- dégât total², jeu/jouet perdu : valeur à neuf du jeu/jouet (si l'objet n'est plus disponible dans le commerce, un montant équivalent au prix de rachat est demandé). S'ajoutent CHF 10.- de frais d'équipement.

¹ L'appréciation de la gravité du dégât est du ressort du personnel de la médiathèque

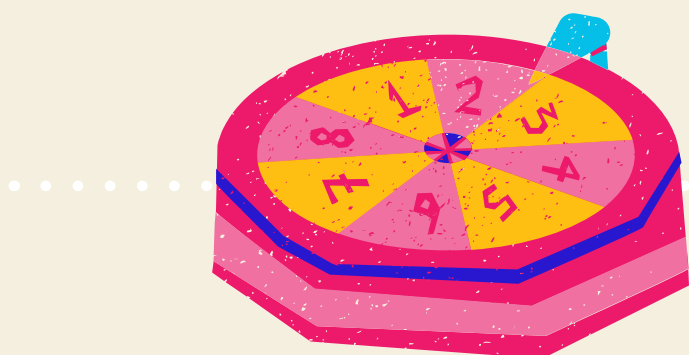
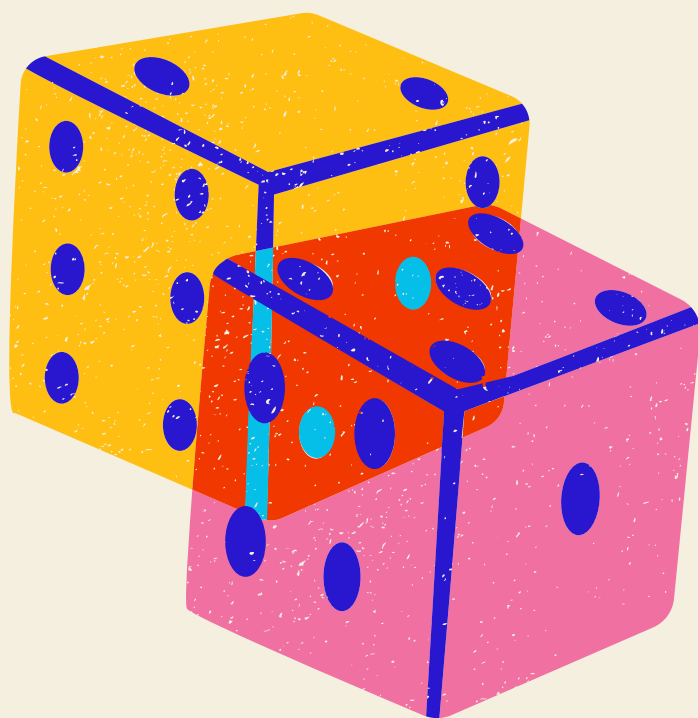
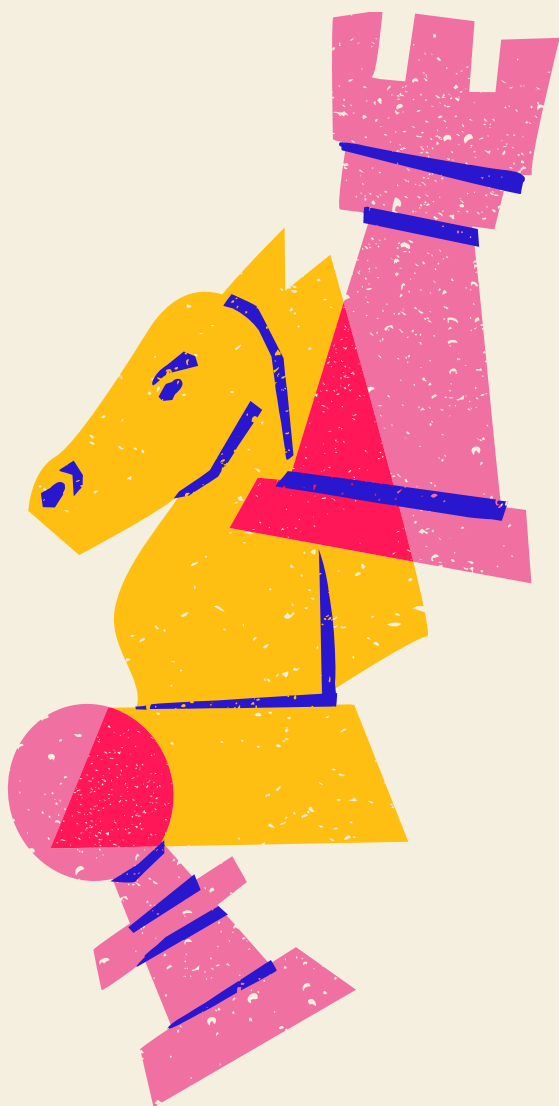
² Les caisses de transport sont facturées CHF 5.-, 10.- ou 20.- selon la taille

Tout jeu/jouet incomplet sera remis sur le compte pour une période de 28 jours. Passé ce délai, les frais seront perçus car le jeu aura été remis en état pour sa mise en circulation. Si la ou les pièces manquantes sont rapportées dans ce délai, le cas sera considéré comme réglé.

Des frais s'appliquent pour tout jeu/jouet rendu en retard.

La médiathèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter des jeux/jouets prêtés.





cip
CULTURE